

Une loi de finances rectificative annulant la hausse de la CSG pour tous.

Est-ce possible :

Ce n'est pas parce qu'une loi de finances a été votée et même promulguée qu'elle ne peut faire l'objet de la moindre modification.

On appelle cela une loi de finances rectificative, texte présenté au cours de l'exécution budgétaire, selon l'évolution de la conjoncture, l'existence de nouvelles rentrées fiscales inattendues ou encore une détérioration de la situation.

En 2008, Sarkozy a ainsi fait voter en une journée (!) une loi de finances rectificative pour venir au secours des banques empêtrées dans la crise financière !

Il s'agissait alors de 400 Mds d'euros...

Autant dire que rien ne doit nous retenir, retraités victimes d'une ponction de 4,5 Mds au titre de la CSG, d'exiger aujourd'hui notre dû !

Surtout que nous risquons fort de voir la CSG augmenter encore dans les années à venir, si nous n'y prenons garde...

Le mécontentement légitime des retraités et pensionnés, dont un nombre croissant a effectué une carrière complète soldée par des décennies de cotisations régulières et marquée par la solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle, doit se traduire par un nouveau rapport de forces politique et social contraignant le Gouvernement et sa majorité parlementaire à débattre au plus tôt d'un collectif budgétaire et d'une loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale (les motivations et procédures sont communes) pour faire valoir la justice sociale et la véritable efficacité économique, celle découlant du respect des droits collectifs !